

Guide d'accueil

CHUV

Veillez prendre note que les textes officiels – conventions collectives et protocole, contrats d’assurance, politiques et règlements – ont préséance sur l’information contenue dans le présent document en cas d’incompatibilité ou de divergence.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d’alléger le texte.



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

Message de bienvenue du directeur général



Bonjour,

Je suis particulièrement heureux de vous souhaiter, en mon nom personnel, mais surtout au nom de toute l'équipe de direction, la plus chaleureuse des bienvenues au Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV).

Vous rejoignez une très grande famille étant donné que l'Université de Montréal (UdeM) est le plus important employeur dans le monde de l'enseignement supérieur au Québec, en plus de compter parmi les plus grands employeurs de la région métropolitaine.

Le CHUV est une institution unique qui offre une expertise clinique, des soins et une expérience client de première qualité, centrés sur le bien-être et la santé des animaux. Au sein d'une faculté d'enseignement et de recherche vétérinaire, il constitue une plateforme unique de formation et d'avancement des savoirs pour les médecins vétérinaires et les spécialistes. Nous sommes reconnus pour la qualité de nos soins et de notre service à la clientèle. Le CHUV est donc un centre de référence et un chef de file en santé animale sur le plan québécois et canadien ainsi qu'au sein de la francophonie internationale.

Notre mission s'actualise au travers des principaux mandats du CHUV soit :

- Offrir aux étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs, l'activité clinique et les ressources nécessaires à leur formation clinique pour l'obtention de leur diplôme de DMV ou pour la réussite des examens des différents collèges spécialisés
- Assurer et maintenir les services vétérinaires de première ligne et de spécialité vétérinaire qui répondent aux besoins de la collectivité
- Contribuer à l'avancement des connaissances vétérinaires en y facilitant la recherche clinique

Je suis donc très heureux de pouvoir compter sur votre contribution afin de poursuivre notre quête de l'excellence en matière de soins et d'enseignement vétérinaires.

En terminant, je tiens à vous souligner l'importance que nous accordons au respect des valeurs qui encadrent toutes les activités du CHUV : respect, l'intégrité, la collégialité et l'engagement.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos nouvelles fonctions et espère avoir bientôt le plaisir de faire votre connaissance.

À bientôt!

Patrick Sabourin

Directeur général



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

Table des matières

Chapitre 1

[Bienvenue au CHUV](#)

[D'hier à aujourd'hui](#)

[Plan des locaux](#)

[Mission, objectif et valeurs](#)

Chapitre 2

[Environnement physique](#)

[Emplacement et coordonnées](#)

[Stationnement](#)

[Aires de restauration/ consommation d'aliments](#)

[Animaux](#)

[Vestiaires/ casiers](#)

[Entrée hors des heures d'ouverture régulières](#)

Chapitre 3

[Qui fait quoi au CHUV](#)

[Structure administrative](#)

[Garde administrative](#)

Chapitre 4

[Identité et outils de travail](#)

[Numéro d'employé \(matricule\), code d'identification \(login\) et mot de passe \(UNIP\)](#)

[Carte d'identité](#)

[Portail UdeM](#)

[Adresse courriel institutionnelle](#)

[Signature courriel](#)

[Listes téléphoniques](#)

[Politique vestimentaire](#)

[Utilisation du cellulaire et des réseaux sociaux au travail](#)

[Confidentialité et secret professionnel](#)

[Pyxis](#)



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

Chapitre 5

[Développement professionnel](#)
[Formation](#)
[Mobilité interne – Carrière Synchrono](#)

Chapitre 6

[Sécurité, santé et mieux-être](#)
[Sécurité au travail](#)
[Biosécurité](#)
[Secouristes](#)
[Procédure en cas d'accident - Rapport d'accident](#)
[Programme d'aide au personnel](#)
[Bureau d'intervention en matière de harcèlement](#)

Chapitre 7

[Médias et communications](#)
[Demandes médias](#)
[Info-CHUV](#)
[Intranet](#)
[Techno-CHUV](#)
[Site internet du CHUV](#)
[Facebook CHUV](#)
[VPN](#)

Chapitre 8

[Personnel de soutien](#)
[Titres de fonction du personnel de soutien](#)
[Synchrono](#)
[Fonctionnement des services au CHUV](#)

Chapitre 9

[Procédure relative au port de dosimètres](#)
[Identification du dosimètre](#)
[Positionnement](#)
[Période de port](#)
[Entreposage des dosimètres](#)
[Radioprotection](#)



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

Chapitre 1

Bienvenue au CHUV

D'hier à aujourd'hui

L'école de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal a été fondée en 1886 par Victor-Théodule Daubigny, considéré comme le père de la médecine vétérinaire francophone en Amérique. Après un séjour chez les pères trappistes d'Oka, la Faculté de médecine vétérinaire (FMV) s'installe à Saint-Hyacinthe en 1947 et devient une constituante majeure de cette région aujourd'hui reconnue comme technopole agroalimentaire.

C'est en 1969 que l'École devient officiellement la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Ce transfert provoque une croissance sans précédent en recherche et en enseignement aux cycles supérieurs. La FMV se forge ainsi la réputation d'être ouverte sur le monde, novatrice, mais aussi profondément enracinée dans son milieu.

C'est en 1968 que les services cliniques du futur Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) sont offerts sous la structure « hôpital », comprenant une clinique des grands animaux, une clinique des petits animaux et une clinique ambulatoire. À partir de ce moment, la croissance de l'hôpital ne fait qu'augmenter avec l'accréditation de la clinique des petits animaux par l'AAHA en 1980 et le changement officiel d'appellation d'Hôpital vétérinaire pour Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire en 1999.

Les années 2000 se poursuivent dans cette lancée avec, entre autres, la création de la clinique de première ligne des animaux de compagnie, la clinique des animaux exotiques en 2004, le nouveau logo du CHUV en 2007 et la création d'une Boutique vétérinaire en 2015, en plus d'entrer dans un processus de révision de la mission, de la vision et des orientations du CHUV.

Le CHUV est un complexe médical unique au Québec qui prodigue des soins vétérinaires généraux ou spécialisés à plus de 25 000 animaux annuellement. Un service d'urgence y est déployé sur une base continue et ce, autant chez les animaux de compagnie que les animaux de la ferme et les chevaux.

Les professeurs et cliniciens enseignants, ainsi que le personnel de soutien, ont recours à des équipements à la fine pointe de la technologie. Cet ensemble de ressources permet au CHUV de proposer une gamme complète de services spécialisés aux propriétaires d'animaux, médecins vétérinaires référents et producteurs agricoles. Seul en son genre, le CHUV déploie une grande variété de spécialités de la médecine vétérinaire, et ce, pour toutes les espèces de l'anesthésiologie en passant par la cardiologie, le comportement, la boiterie, urgentologie, les soins intensifs et bien d'autres.

De plus, le Refuge de la FMV fait maintenant partie intégrante du CHUV. En plus d'y accueillir des animaux orphelins et parfois malades, le Refuge offre dorénavant des services de médecine communautaire, destinés aux populations dont les ressources financières sont parfois précaires (ex. : clientèle en CHSLD, jeunes dans la rue, etc.).

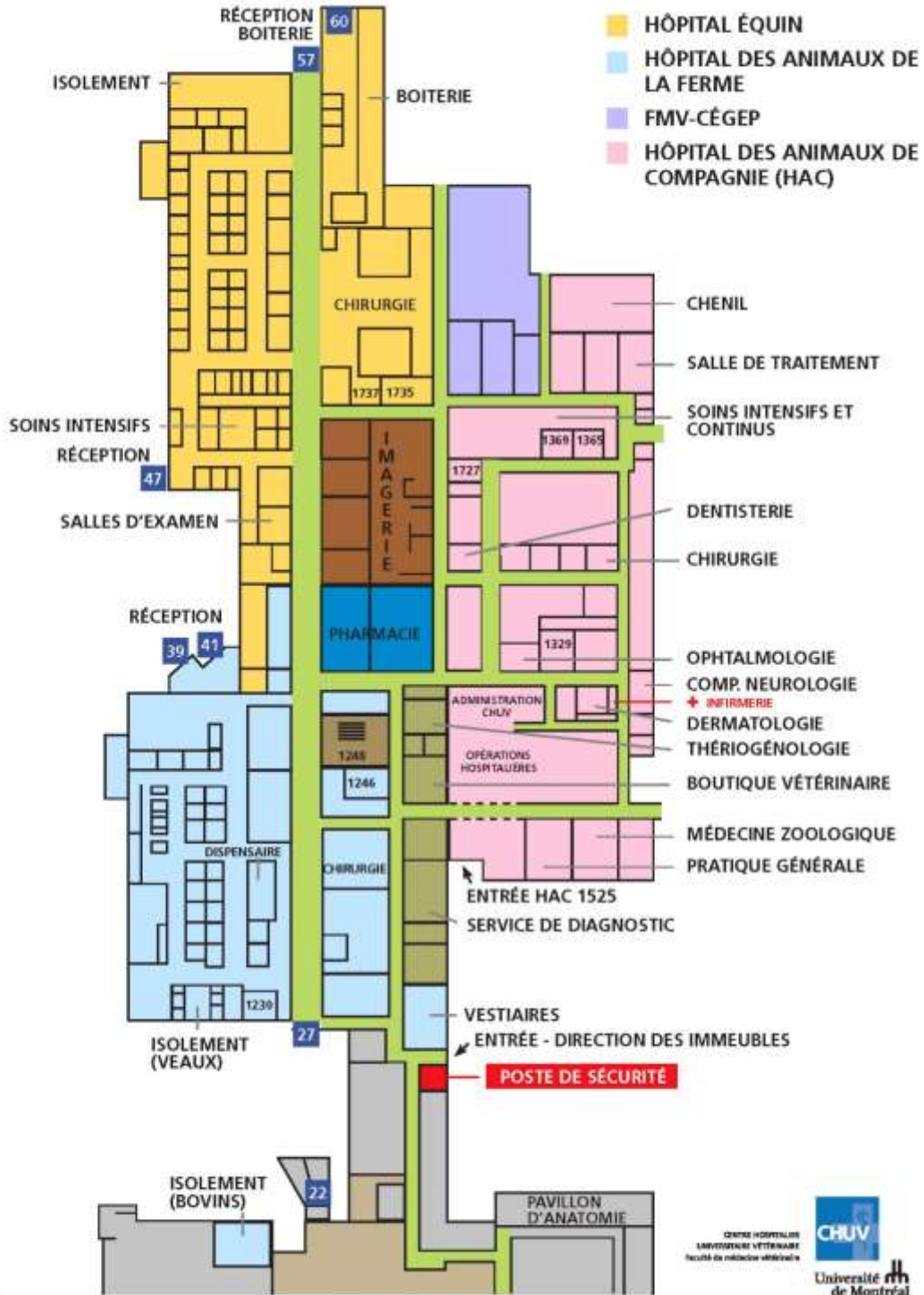


CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

Plan des locaux du CHUV

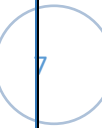
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE



REV. 03/10



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire



Mission, objectif et valeurs

CHUV MISSION

Le CHUV offre une **expertise clinique**, des soins et une **expérience client** de première qualité, centrés sur le **bien-être** et la **santé des animaux**. Au sein d'une faculté d'**enseignement et de recherche vétérinaire**, il constitue une plateforme unique de **formation et d'avancement des savoirs** pour les **médecins vétérinaires** et les **spécialistes**.



VISION 2020

Reconnu pour la qualité de ses soins et de son service à la clientèle, le CHUV est un centre de référence et un chef de file en santé animale sur le plan québécois et canadien ainsi qu'au sein de la francophonie internationale.



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université de Montréal

CODE DE CIVILITÉ

Le code de civilité de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal est un cadre de référence qui vise le bien-être de la majorité et qui guide les relations interpersonnelles. Découlant de nos valeurs, il a comme principal objectif d'orienter les relations entre collègues et celles que nous entretenons avec nos clientèles et nos collaborateurs.

Le code de civilité est un engagement de la direction et du personnel de la Faculté et de ses composantes d'agir en tout temps avec :

RESPECT

Le respect pour les personnes peut se manifester par la politesse, la reconnaissance et la confiance. Le respect des animaux se traduit par des actions conformes à l'éthique et au bien-être animal. Le respect du matériel et des ressources se définit par une bonne utilisation des biens et des finances publiques dans un esprit de développement durable. Toute forme de respect est appuyée par des comportements appropriés.

INTÉGRITÉ

L'intégrité consiste à observer les devoirs imposés par l'honnêteté, la justice et la transparence.

COLLÉGIALITÉ

Principe guidant nos actions collectives. Il consiste à faire siennes les décisions prises par la majorité dans un esprit de collaboration, de concertation, d'équipe.

ENGAGEMENT

L'engagement se traduit par l'implication au sein de la Faculté et par la responsabilisation de chacun au bon fonctionnement et à une bonne qualité de vie au travail.

Il est de la responsabilité de chacun des membres de la communauté facultaire :

- d'utiliser un langage courtois, tempéré et adapté dans ses communications;
- de collaborer adéquatement avec ses collègues;
- de faire preuve d'attention et d'écoute face aux autres;
- de respecter son milieu de travail et les personnes qui en font partie.

Il est essentiel que chacun porte une attention particulière à ses propres comportements, évalue ses paroles et apporte les correctifs nécessaires pour agir avec civilité en tout temps. Le langage abusif, les gestes et les actions visant à dénigrer ou à blesser une autre personne ne sont pas tolérés.

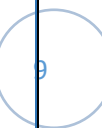
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRIINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal



Chapitre 2

Environnement physique

Emplacement et coordonnées

CHUV

1525, rue des Vétérinaires

Saint-Hyacinthe (QC) J2S 8H5



Le CHUV est situé à Saint-Hyacinthe, première ville canadienne à avoir accédé au très prestigieux Club international des Technopoles grâce à sa concentration exceptionnelle d'acteurs liés aux secteurs de l'agroalimentaire et des biotechnologies vétérinaires et agroenvironnementales.

Stationnement

Depuis septembre 2012, tous les stationnements situés sur les terrains de la FMV sont payants. Compte tenu de l'implantation des vignettes de stationnement valides durant les heures régulières (7h-18h), les étudiants peuvent se stationner sur la rue des Vétérinaires ou dans le stationnement qui leur est accessible, soit celui entre le café étudiant et le pavillon 1500 rue des Vétérinaires. Les autres stationnements sont réservés soit à la clientèle, soit au personnel de la Faculté de médecine vétérinaire.

Vous pouvez vous procurer une vignette annuelle auprès de la Direction des immeubles, au local 1217, ou en composant le 8259. Le coût annuel de la vignette est d'environ 150\$ et sa validité d'un an va de septembre à août.

Attention: Cette vignette ne vous donne pas accès aux autres stationnements de l'Université de Montréal.

Si vous ne détenez pas de vignette, il est quand même possible de vous stationner, au coût de 5\$/jour, en utilisant un billet de l'horodateur situé dans le stationnement du 3200 rue Sicotte. Ce billet vous permet de vous stationner dans n'importe lequel des stationnements de la FMV, sauf celui du 1525 des Vétérinaires, à usage exclusif de la clientèle du CHUV.

Aires de restauration / consommation d'aliments

Pour des raisons d'hygiène et de biosécurité, on ne peut consommer de nourriture dans les locaux du CHUV à l'exception des locaux destinés à cette fin : salle de repos du deuxième étage qui est réservée au personnel, salle 1355 Hôpital des animaux de compagnie, salle 1261 pour les préposés aux soins animaliers, salle 1240 Hôpital des animaux de la ferme. Les salles de rondes pourraient servir d'aires de consommation dans le cadre de réunions, mais ne pourront servir de salle pour prendre le repas.



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

Vous avez aussi accès au Presse Café au 1500 rue des Vétérinaires et à l'aire de consommation qui y fait face.

Animaux

Tel que stipulé dans les règlements facultaires et universitaires, ainsi que pour des raisons de biosécurité, la présence d'animaux à des fins autres que l'enseignement ou de consultation médicale est interdite. Par ailleurs, il est interdit de garder un animal en dehors des aires d'hospitalisation prévue à cet effet (ex. : bureau).

Vestiaires / casiers

Différents vestiaires et casiers sont disponibles aux CHUV.

1218	Masculin/ sans code
1223	Féminin/ sans code
1220	Masculin/ animaliers
1222-4	Masculin/ bovin
1222-1	Féminin/ bovin
1266	Masculin/ animaux de compagnie
1715	Féminin/ animaux de compagnie
1746	Masculin/ équin
1754	Féminin/ équin
1708-1	Féminin/HAC

Certains vestiaires sont munis de poignées à code. Vous devez avoir l'autorisation d'un superviseur pour obtenir ce code.

Les casiers disponibles dans ces vestiaires sont la propriété du CHUV. Vous êtes responsable de la propreté et l'intégrité du casier qui vous est octroyé pour la durée de votre emploi ou votre stage. Pour bénéficier d'un casier, veuillez contacter un superviseur aux opérations hospitalières.

Les étudiants en stage doivent utiliser leur casier scolaire pour la durée de leur stage.

En aucun cas vous ne devez laisser vos sacs ou effets personnels sur le plancher ou les tables pour des raisons de sécurité et de biosécurité. Vous devez accrocher le tout sur les crochets disponibles à différents endroits dans le CHUV.

Entrée hors des heures régulières d'ouverture

Veuillez noter que l'accès au CHUV de 20h à 7h se fait uniquement par l'entrée des gardiens de sécurité au 1425 rue des Vétérinaires, les autres entrées étant barrées pour la nuit. Ce sont les gardiens de sécurité qui font une tournée, le matin vers 7h, pour débarrer les accès et le soir vers 18h pour les barrer. De plus, vous devrez vous inscrire dans le registre de sécurité à votre arrivée et votre sortie.



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

Chapitre 3

Qui fait quoi au CHUV

Structure administrative



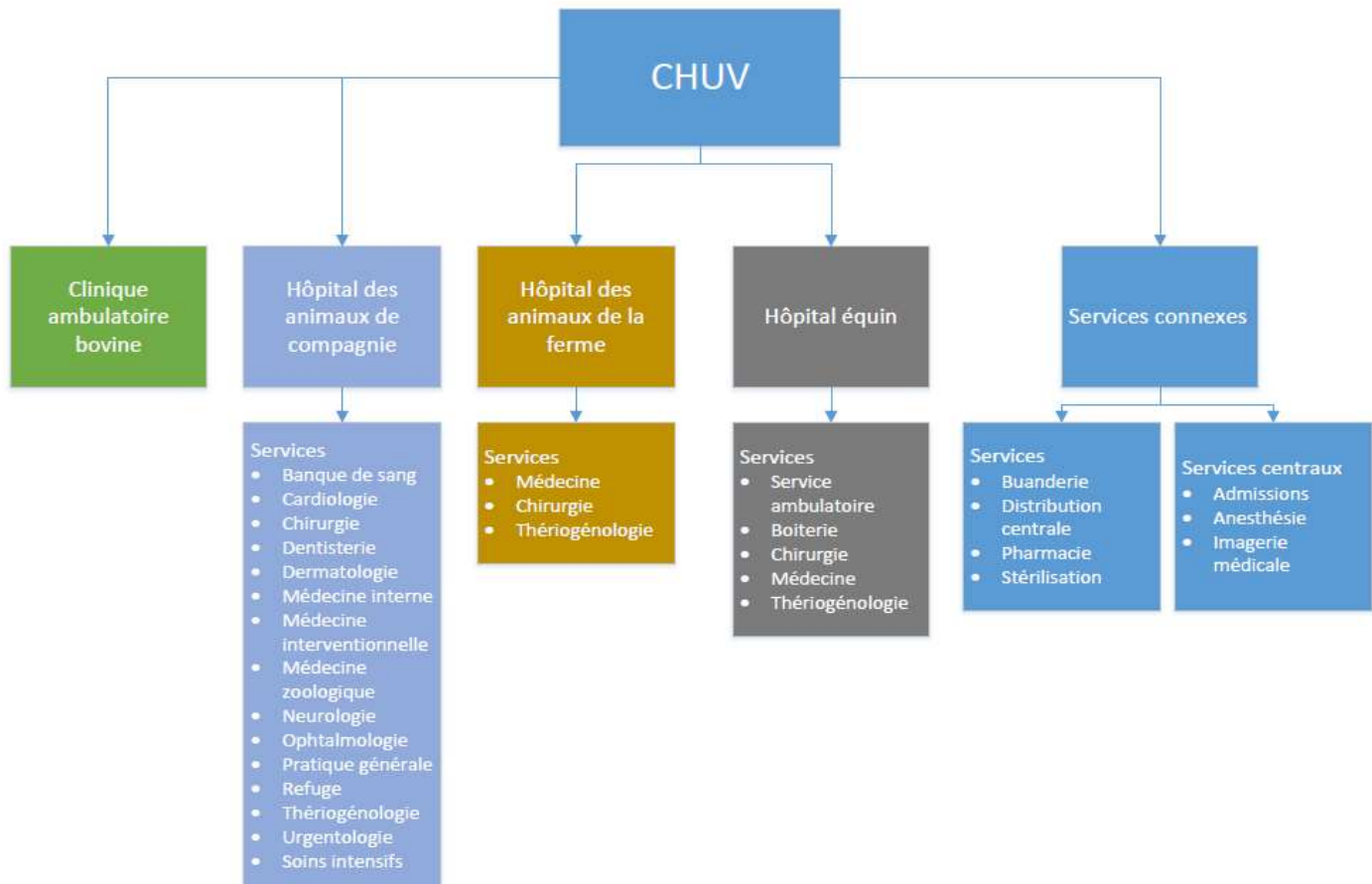
Serge Goulet
Directeur administratif



Dre Josiane Houle
Dir. des opérations hospitalières



Dr Guy St-Jean
Directeur des services professionnels



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRIINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université  de Montréal

Garde administrative

Hors des heures régulières d'ouverture du CHUV, soit durant les fins de semaines et les jours fériés, la garde administrative est en fonction.

Veillez composer le **438-826-1715** pour les appels touchant aux enjeux de ressources humaines, soit :

- Signalement d'une absence;
- Ajout d'employés supplémentaires.

Veillez composer le **514-821-2586** pour les appels touchants à tous les autres enjeux, soit :

- Facturation;
- Téléphonie;
- Pannes informatiques, VetView et des Pyxis;
- Pharmacie;
- Service à la clientèle;
- Bris d'équipements et accès aux locaux (DI);
- Agents de sécurité, feu, vol, vandalisme.

En cas de doute, veuillez toujours utiliser le **514-821-2586**.

Chapitre 4

Identité et outil de travail

Numéro d'employé/étudiant (matricule), code d'identification (login) et mot de passe (UNIP)

Numéro d'employé/étudiant (matricule): Pour identifier administrativement ses employés, l'UdeM leur attribue un matricule personnalisé. Ce numéro sera principalement utilisé pour générer une paie, tenir compte de votre ancienneté, des remplacements, demandes de congé... bref, pour vous identifier dans chacun des processus administratifs.

Code d'identification (login/UNIP): Pour utiliser les services informatiques de l'UdeM, on crée, pour les nouveaux employés, un code SIM constitué d'un login (code d'identification) et d'un UNIP (mot de passe). Les accès administratifs liés à votre code SIM varient selon les besoins liés à votre fonction. Ils vous permettent d'accéder à l'environnement informatique, à votre portail, au système de gestion des paies (Synchro), au courriel institutionnel, au VPN, ainsi qu'au dossier électronique médical VetView.

Le CHUV fonctionne dans un environnement informatique qui lui est propre. Plusieurs logiciels contribuent à son bon fonctionnement :



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

- VetView – Dossier médical électronique et facturation
- Pyxis – Distributrice de médicaments et matériel
- Omnilab – Gestion des résultats de laboratoire
- Synapse – Imagerie médicale

Suite à votre embauche, vous recevrez par courriel la marche à suivre pour obtenir vos accès à ces systèmes. Veuillez noter que vous devrez effectuer une formation en ligne vous permettant de travailler dans VetView.

Carte d'identité

L'UdeM met à la disposition de tout son personnel une [carte d'identité](#) avec photographie. Cette carte sert à l'identification officielle des membres de la communauté universitaire et est obligatoire pour toute personne qui circule dans les immeubles en dehors des heures normales d'ouverture. Elle vous permet également d'accéder aux différents services mis à la disposition du personnel, notamment le service de prêt des bibliothèques de l'UdeM. Si vous ne possédez pas de carte, veuillez prendre rendez-vous avec Marco Langlois (TI) au poste 8257 ou vous présenter au local 2114 du pavillon principal le mardi entre 9h et midi.

Mon portail UdeM

<https://monportail.umontreal.ca/>

Mon portail UdeM est un site destiné aux employés de l'UdeM qui rassemble une mine d'informations personnalisées en lien avec votre emploi et votre faculté. De nombreux services et facultés s'y retrouvent. Nous vous invitons fortement à le consulter fréquemment. Pour y accéder, vous n'avez qu'à indiquer votre numéro d'employé (matricule) ou votre code d'identification (login) et votre mot de passe (UNIP).

Adresse courriel institutionnelle

Dès votre entrée en fonction, l'UdeM vous attribue une adresse courriel institutionnelle. Cette dernière sera utilisée par les membres du personnel pour communiquer avec vous. Vous devez utiliser cette adresse pour toutes les communications que vous effectuerez dans le cadre de votre travail. Si vous choisissez de rediriger vos courriels vers une adresse courriel qui ne provient pas de l'UdeM, la livraison des messages ne peut être garantie. Votre adresse courriel institutionnelle est publiée au répertoire de l'Université.

Il est possible d'accéder à vos courriels à distance à partir de n'importe quel ordinateur. Rendez-vous au <https://www.office.com/>.

Signature courriel

Afin d'uniformiser nos communications et dans un souci de professionnalisme, nous vous demandons d'utiliser dorénavant la signature courriel du CHUV pour vos communications en lien avec notre organisation. Cette signature a été créée à partir des nouvelles normes graphiques de l'Université de Montréal.



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

Une procédure a aussi été créée afin de vous assister dans la mise en place de celle-ci dans Outlook, nous vous invitons à vous y référer. Les documents nécessaires sont disponibles sur [l'intranet CHUV](#).

Pour toute question ou si vous souhaitez faire valider votre signature, veuillez-vous adresser à Julie Dufour, conseillère en communication à julie.dufour.1@umontreal.ca .

Listes téléphoniques

Les différentes listes téléphoniques nécessaires à votre travail sont disponibles sur l'intranet du CHUV.

[Listes téléphoniques HAC](#)

[Listes téléphoniques HGA](#)

[Coordonnées de garde](#)

Politique vestimentaire

Le code vestimentaire du CHUV a été établi en fonction de critères qui sont au cœur de nos préoccupations soit la sécurité au travail et le professionnalisme.

Admissions:

- Le scrub bleu en tout temps (uniformité du service)
- Les employés doivent porter des vêtements propres qui projettent une image professionnelle
- Pour le confort de tous, les employés doivent respecter les principes d'hygiène personnelle (propreté)
- Le jeans propre est accepté

Interdit en tout temps :

- Les chandails à messages (humoristiques ou autres)
- Les pantalons ouatés
- Les casquettes
- Les jeans troués
- Les shorts, les vêtements trop courts ou laissant voir les sous-vêtements
- Les vêtements souillés

Personnel clinique :

Les employés cliniques doivent porter l'uniforme fourni par l'employeur. Il est possible de se procurer un uniforme en se présentant au local 1704, situé à côté de la distribution centrale, ces vêtements de travail doivent être portés exclusivement sur les lieux du CHUV et retirés avant de quitter le CHUV.

Les chaussures et bottes de sécurité (à cap d'acier) sont obligatoires, pour tout employé travaillant avec les grands animaux. Le personnel de soutien, le personnel technique ainsi que les animaliers doivent contacter leur



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

TCTB pour avoir la procédure de remboursement. Pour les autres (Internes, résidents, cliniciens, ...) veuillez-vous adresser à votre gestionnaire respectif. Les employés ne portant pas la chaussure ou botte de sécurité doivent toutefois porter une chaussure confortable qui protège le pied (pas de sandale, de Crocs ou de tong).

Stagiaires :

Les stagiaires doivent porter leur habit de type « scrub suit » et/ou un sarrau selon le service. Ces vêtements de travail doivent être portés exclusivement sur les lieux du CHUV et retirés avant de quitter le CHUV.

Les chaussures et bottes de sécurité (à cap d'acier) ainsi que le survêtement bleu sont obligatoires pour tout étudiant et employé travaillant avec les grands animaux. De plus, la surbotte est demandée dans les bovins. Pour les services ne nécessitant pas le port de la botte de sécurité, vous devez toutefois porter une chaussure confortable qui protège le pied (pas de sandale, de Crocs ou de tong).

En aucun cas vous ne pouvez retourner à votre domicile avec vos vêtements de travail, pour des raisons de biosécurité.

Le port des bottes et vêtements de travail du milieu hospitalier est limité à l'intérieur des locaux du CHUV. Des vêtements de ville propres sont de mise pour les espaces réservés à la consommation d'aliments, tel que le Presse-Café.

Utilisation du cellulaire et des réseaux sociaux au travail

L'utilisation des réseaux sociaux dont Facebook, MSN, Twitter et autres réseaux à des fins personnelles durant les heures de bureau est strictement interdit, ainsi que l'utilisation du cellulaire à des fins personnelles.

Confidentialité et secret professionnel

Le respect du secret de tout renseignement obtenu dans le cadre du travail est prioritaire et la plus grande discrétion de l'utilisation de ces informations confidentielles est exigée. Veuillez ne jamais rapporter aucune donnée nominative lors d'échanges, discussions, travaux, de présentations, de séminaires ou de rondes cliniques. **La divulgation de données, de photos, vidéos ou autres informations ainsi qu'échanges sur des cas cliniques par l'intermédiaire de moyens électroniques via des sites WEB et réseaux sociaux (Twitter, YouTube, Facebook, etc.) sont considérés comme une divulgation non confidentielle d'information.** Vous devez vous assurer de ne pas faire usage d'informations confidentielles au préjudice d'un client en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour vous-même ou autrui. Il faut se souvenir que le dossier médical est propriété du client et que nous en sommes le dépositaire légal. Il va de soi que l'information contenue dans ce dernier ne peut être transférée ou divulguée sans le consentement écrit du propriétaire.

Pyxis

Les Pyxis sont des distributrices de médicaments et de matériel fonctionnant avec l'empreinte digitale de l'utilisateur et donnant accès directement au dossier médical du patient. Le médicament ou matériel prélevé



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université  de Montréal

sera donc automatiquement facturé au patient. Ces accès sont restreints donc, les stagiaires ou étudiants ne sont pas autorisés à avoir cet accès.

Plusieurs Pyxis sont disponibles à travers le CHUV;

- PYXIS ANESTHÉSIE-HAC (à l'intérieur du local 1384)
- PYXIS SOINS CONTINUS (face au local 1731-2)
- PYXIS PRATIQUE GÉNÉRALE (entre les locaux de la pratique générale et ceux du service de médecine zoologique, porte 151)
- PYXIS BOVIN (à l'intérieur de la salle de traitement, local 1271-1)
- PYXIS BVEX (à l'intérieur de la salle d'instrumentation des animaux de la ferme, local 1278-1a)
- PYXIS BVCX (à l'intérieur de la salle de chirurgie bovine non stérile, local 1234)
- PYXIS EQ-ANESTHÉSIE (dans la zone d'intubation équine, local 1747-10)
- PYXIS ÉQUIN (à l'intérieur de la salle de traitements équin, local 1738-13)

Vous devez demander votre accès Pyxis directement au service de la pharmacie. Une formation préalable est nécessaire.

Chapitre 5

Développement professionnel pour les employés

Formation

La formation des employés est d'abord et avant tout une question de sécurité personnelle. La connaissance des risques permet de mieux comprendre les moyens de protection et les réactions à adopter en cas d'urgence. De plus, la formation des travailleurs est exigée par différentes réglementations en vigueur. « Les lois du travail obligent l'employeur à fournir à ses employés la formation nécessaire pour évoluer de façon sécuritaire dans son environnement. »

Une formation est donc offerte à tout nouvel employé. Par la suite, différentes formations s'offrent à lui au cours de sa carrière en plus de celles offertes par l'Université de Montréal, accessibles par le portail UdeM sous l'onglet *Formation et développement*.

De plus, les employés bénéficient de formation continue disponible via [l'intranet du CHUV](#).

Mobilité interne – Carrière Synchron

Le CHUV favorise la mobilité de son personnel. C'est pourquoi elle procède en premier lieu à un affichage interne des postes vacants. Toutes les offres d'emploi sont accessibles par l'entremise du module Carrière du Libre-



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

service Synchro. Tous les employés qui possèdent les qualifications requises peuvent soumettre leur candidature en suivant la procédure en vigueur. Les postes sont attribués à la suite d'un processus de sélection pouvant comprendre une ou plusieurs étapes : entrevues, tests de sélection, etc. Les postes des unités d'accréditation 1244 sont attribués aux personnes qui satisfont aux exigences professionnelles et qui possèdent le plus d'ancienneté parmi les candidats.

Chapitre 6

Sécurité, santé et mieux-être

Sécurité au travail

La prévention est un élément important du travail du Bureau de la sûreté. Que ce soit les constables spéciaux ou l'équipe de gardiens de sécurité, toutes et tous ont à cœur le bien-être des membres de la communauté universitaire. Si vous avez des questions ou des inquiétudes sur la sécurité, n'hésitez pas à vous adresser à un membre de l'équipe. Le centre opérationnel de la sûreté peut aussi être rejoint en tout temps au 514-343-7771.

De plus, la Direction de la prévention et de la sécurité offre maintenant un service-conseil en matière de prévention et de sécurité. En tant que membre de la communauté universitaire, vous pouvez communiquer avec notre conseiller en sécurité à l'adresse suivante: dps@umontreal.ca .

Vous avez accès à plusieurs informations relatives à la santé et sécurité au travail via [l'intranet du CHUV](#).

Dans le même ordre d'idée, tous les utilisateurs de l'Hôpital équin ont accès à de l'informations concernant les procédures et règles de sécurité autour du cheval et dans les installations via [l'intranet du CHUV](#).

Biosécurité

La biosécurité représente l'ensemble des mesures visant à prévenir et à contrer les dangers qui sont liés à la manipulation et à l'utilisation de matériel biologique, dans les laboratoires de recherche, les hôpitaux et les industries.

Veillez prendre note que tout stagiaire et employé du CHUV doit prendre connaissance des différents guides de biosécurité disponibles dans [l'intranet du CHUV](#). Vous trouverez les règles de base à connaître et à respecter pour votre propre protection, celle des patients et de l'Hôpital. Vous trouverez également des vidéos à consulter avant votre entrée en clinique à l'Hôpital équin ou à l'Hôpital des animaux de la ferme concernant les bonnes pratiques d'entrée et sortie en isolation.

À ce sujet, tout stagiaire et employé doit signer le formulaire de consentement relatif à la biosécurité qui est aussi disponible dans l'intranet.



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

Mesures de prévention à suivre au CHUV :

- Lavage des mains: avant et après chaque contact avec un animal;
- Vêtements de travail: à retirer avant de quitter le CHUV;
- Aucune nourriture n'est tolérée dans les différents locaux du CHUV abritant des animaux;
- Importance du respect des directives;
- Éviter la transmission de maladies contagieuses entre les animaux hospitalisés (bactéries dont certaines peuvent être multirésistantes aux antibiotiques, virus, parasites);
- Éviter toute possibilité de transmission de zoonose (infections des animaux aux personnes qui interviennent de près ou de loin avec ces animaux).

Secouristes

Une [liste de secouristes](#) formés est accessible dans la plupart des locaux du CHUV et dans l'intranet du CHUV.



Les secouristes sont des employés formés par l'UdeM pour pallier à tout type d'urgence en attendant l'arrivée des ambulanciers. Des secouristes sont disponibles pour chaque quart de travail incluant les horaires atypiques et les fins de semaines. De plus, un local d'infirmier est disponible au 1328 avec le matériel de base.

En cas d'inconscience de toute personne, il faut contacter le poste 7771 ou le 8259 pour demander qu'on apporte le défibrillateur cardiaque.

Procédure en cas d'accidents – Rapport d'accident

Si vous êtes victime d'un accident du travail ou de blessure mineure ne nécessitant pas d'arrêt de travail, vous devez remplir [un rapport d'accident](#) (formulaire SASF-071), accessible via l'intranet du CHUV.

Programme d'aide au personnel

Assuré par des professionnels de la relation d'aide, le Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) est un service de consultation gratuit offert aux employés de l'UdeM. Au cours d'une même année, vous et les membres de votre famille pouvez obtenir, sans frais, jusqu'à cinq séances de consultation. Pour assurer la confidentialité des services, l'Université de Montréal a fait appel à la firme Morneau Shepell pour gérer le PAEF. Pour joindre ce service, téléphonez au 514 343-2103. Pour en savoir davantage sur l'offre aux employés, rendez-vous à monportail.umontreal.ca, sous Ressources et formulaires, Santé, Programme d'aide aux employés et à la famille.

Bureau d'intervention en matière de harcèlement

Le [Bureau d'intervention en matière de harcèlement \(BIMH\)](#) assure la mise en œuvre de la Politique contre le harcèlement, adoptée par le Conseil de l'Université en septembre 2003. Vous pouvez faire appel au BIMH pour



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

obtenir confidentiellement des conseils, demander une intervention dans votre milieu (médiation, rencontre, formation, intervention en période de crise), rechercher une entente avec la personne concernée, déposer une plainte formelle ou organiser des activités d'information et de sensibilisation. Le BIMH est situé au bureau 543 du 3333, chemin Queen-Mary. Pour joindre ce service, téléphonez au 514 343-7020.

Chapitre 7

Médias et communications

Demandes médias

Toute demande de la part des médias doit être transférée à Mme Julie Dufour, conseillère en communication au CHUV. En son absence, les demandes doivent être transférées à Mme Sonia Daoust, adjointe à la doyenne.

Info-CHUV

L'info-CHUV est une infolettre mensuelle destinée aux membres du personnel du CHUV, vous informant des actualités concernant le CHUV. Celle-ci vous parviendra par courriel.

Intranet

L'intranet du CHUV est outil d'information et de formation accessible en tout temps au personnel du CHUV, à partir des postes de travail du campus. En plus d'informations relatives à votre travail (procédures de travail), vous y retrouverez différents formulaires (demandes de congé, déclaration de temps supplémentaire, demandes d'achats, etc.), des horaires, des coordonnées, les procédures relatives à la biosécurité et bien d'autres encore. Nous vous invitons à le consulter régulièrement.

Site Internet du CHUV

Nous vous invitons à visiter le [site Internet du CHUV](#), destiné au grand public, afin d'en savoir plus sur notre centre hospitalier.

Techno-CHUV

Techno-CHUV est l'équipe de développement et de soutien informatique au CHUV. Celle-ci offre des services pour les logiciels cliniques ainsi que les équipements informatiques de pointe pour l'ensemble du Centre hospitalier universitaire vétérinaire.

Pour toute demande de soutien informatique, vous devez remplir une demande en ligne en utilisant le [formulaire de demande de soutien Techno-CHUV](#).



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

Facebook CHUV

Le CHUV a lancé [sa page Facebook](#) le 2 juin 2017. Diverses informations pertinentes à sa clientèle y sont diffusées ou partagées. Nous vous invitons à aimer cette page et à la faire connaître!

VPN

Si vous souhaitez accéder à votre Libre-service Synchro à partir d'une zone sans fil sur le campus ou n'importe où à l'extérieur du campus, vous devrez utiliser une connexion de type VPN permettant d'accéder à l'intranet institutionnel sécurisé.

Depuis votre navigateur Web, vous devez : vous rendre à l'adresse suivante: <http://vpn.umontreal.ca> ; entrer votre Code d'utilisateur (login) et votre mot de passe (UNIP).

Prenez soin de sélectionner le type de connexion VPN approprié selon les sections de votre Libre-service Synchro que vous désirez consulter.

1. Si vous désirez visualiser votre bulletin de paie, consulter votre dossier personnel, vos relevés fiscaux, votre banque de vacances ou encore votre feuille de temps, sélectionnez le lien VPN "Libre-service Synchro" dans la section "Signets Web".
2. Si vous souhaitez accéder au contenu des onglets Synchro RH-Paie, Finances-Recherche ou Académique, sélectionnez également le lien VPN « Libre-service Synchro » dans la section « Signets Web ».
3. Si vous désirez plutôt accéder au module Carrière et poser votre candidature pour un poste offert à l'UdeM, veuillez sélectionner le lien VPN « Network Connect » ou « Pulse » dans la section « Sessions des applications clientes ».

Pour plus de détails quant à la procédure de connexion VPN, consultez la [page du site des Technologies](#) de l'information (TI).

Chapitre 8

Personnel de soutien

Cette section est réservée au personnel de soutien seulement.

Voici les différents titres de fonction des employés de soutien au CHUV :

- Aide de laboratoire
- Aide technique (laboratoire)
- Assistant(e) technique – Pharmacie
- Commis (admission) – FMV
- Préposé(e) aux soins animaliers



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

- Préposé(e) à la stérilisation
- Technicien(ne) aux admissions cliniques – CHUV
- Technicien(ne) en santé animale
- Technologue en radiologie

Synchro

Libre- Service SYNCHRO : <https://www.synchro.umontreal.ca/>

Fonctionnement des services au CHUV

Le CHUV englobe plusieurs hôpitaux et chaque hôpital bénéficie de plusieurs services connexes. Pour faciliter votre intégration et votre compréhension du fonctionnement du CHUV, des présentations ont été conçues pour vous.

Toutes ces formations sont accessibles via [l'intranet du CHUV](#).

Chapitre 9

Procédure relative au port de dosimètre

Sachez que selon les politiques de radioprotection en vigueur au CHUV, toute personne devant être dans une salle de radiographie ou dans une salle de chirurgie en présence de fluoroscopie/C-arm doit obligatoirement être munie d'un dosimètre. Toute personne devant participer à la prise de radiographies dans le service ambulatoire équin du CHUV doit porter un dosimètre.

Le port du dosimètre est obligatoire dès lors qu'il a été attribué. Si le porteur désigné présente une condition personnelle particulière (condition médicale, femme enceinte, ...), il est tenu d'en informer le personnel du service d'imagerie pour que les mesures appropriées soient mises de l'avant.

Un formulaire de consentement relatif à la dosimétrie doit être signé et une formation sur la radioprotection doit être faite pour tous les employés, internes, résidents et étudiants en stage.

Les stagiaires, internes et résidents doivent répondre à un questionnaire sur la radioprotection disponible via [la page d'imagerie](#) de l'Intranet du CHUV et obtenir une note de passage de 65% afin de pouvoir récupérer leur dosimètre.

Les internes, résidents, vétérinaires et employés doivent se présenter au Service d'imagerie médicale pour récupérer leur dosimètre.

Les stagiaires doivent se présenter au bureau de Mme Lysanne Roy au local 1302



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

Identification du dosimètre

Tous les dosimètres sont distribués et sont déjà pré-identifiés. Il faut toujours utiliser le dosimètre qui vous a été personnellement attribué ; l'utilisation du dosimètre d'une autre personne, même si cette dernière ne l'a jamais utilisé peut entraîner des problèmes.

Positionnement

Chaque dosimètre personnel doit être porté au niveau de la poitrine ou de la taille. Lorsqu'un tablier de plomb est utilisé, le dosimètre devrait être porté sous ce tablier. D'autres dosimètres supplémentaires peuvent être utilisés, au besoin, pour contrôler l'exposition des extrémités en dehors de la zone abritée par le tablier de plomb.

Période de port

Les dosimètres utilisés au CHUV sont portés tout au long de l'année et sont remplacés à chaque période de 3 mois. Les périodes sont indiquées sur chaque dosimètre.

Entreposage des dosimètres

Lorsqu'ils ne sont pas portés, les dosimètres devraient être entreposés de manière à éviter toute exposition aux rayonnements. Éviter toute exposition directe des dosimètres à la lumière du soleil ou à des rayonnements ultraviolets. Les dosimètres ne doivent pas être soumis à une température élevée ou immergés dans l'eau. En aucun cas, un dosimètre ne doit être placé dans un faisceau primaire de rayons-X.

Vous devez donc les accrocher sur le tableau à cet effet à l'entrée du Service d'imagerie.

Radioprotection

On ne saurait imaginer la médecine vétérinaire sans l'aide diagnostique des rayons X. Malgré tous les avantages que les radiographies offrent, il faut veiller à garder une pratique de travail adéquate et sécuritaire. Les effets des rayonnements ionisants peuvent être potentiellement nocifs pour la santé des travailleurs. Pour appliquer une bonne radioprotection, il faut une connaissance des risques.

C'est pour cette raison que tous les utilisateurs doivent faire la formation sur la radioprotection en milieu vétérinaire disponible sur la [page intranet du Service d'imagerie médicale](#).



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal